



→ la ventilation

++ Des solutions techniques adaptées

Ventiler est une nécessité, mais il faut le faire à bon escient et sans dépense superflue d'énergie. Savoir utiliser le système dont on dispose, c'est important. Connaître les solutions techniques disponibles permet également de bien choisir entre les divers systèmes à votre disposition.

Un professionnel pourra vous conseiller pour concevoir et dimensionner l'installation qui convient à votre logement.



Réglementation (logements postérieurs à 1982)

La ventilation est une obligation légale (arrêtés du 24/03/1982 et du 28/10/1983) pour tous les logements postérieurs à 1982, collectifs ou individuels.

Elle doit satisfaire aux exigences suivantes : l'aération doit être générale et permanente, la circulation d'air doit se faire depuis des entrées d'air situées dans les pièces principales jusqu'à des sorties, dans les pièces de service. Des débits réglementaires sont exigés. La façon la plus sûre de les obtenir est d'installer une VMC. Il est en effet difficile de contrôler les débits d'air renouvelés par ventilation naturelle.

| Aération et ventilation naturelle

Si votre logement n'est pas équipé d'une VMC, il faut y créer ou y maintenir des circulations d'air suffisantes qui renouvelleront l'air intérieur.

■ Si vous n'avez que des **fenêtres**, ouvrez-les ! Mais même bien fait, ce type d'aération ne peut ventiler convenablement votre logement.

Bien savoir ouvrir les fenêtres

En hiver, comment concilier une bonne aération de la maison et une perte limitée de chaleur ? Commencez par **éteindre les radiateurs** ou les

convecteurs situés sous les fenêtres. Pour une **pièce de séjour**, aérez-la avant de l'occuper (**10 mn suffisent**). Pour une **pièce de service**, faites-le pendant et un peu après des activités produisant humidité ou odeurs désagréables. Dans une **chambre**, il faudrait laisser la fenêtre entrebaillée la nuit pour évacuer la vapeur d'eau produite par le ou les occupants. Ce n'est pas toujours possible quand il fait froid ou dans un environnement bruyant.

Enfin, en toutes saisons, **adaptez l'ouverture de vos fenêtres à vos activités** : après le passage de l'aspirateur ou une séance de bricolage, aérez bien ; après une douche, un bain, la préparation du repas ou une lessive, évacuez l'humidité en excès !

■ S'il y a des **grilles d'aération** (basses pour l'entrée de l'air frais, hautes pour la sortie de l'air vicié), veillez à ce qu'elles restent propres. Ne les bouchez pas, ne les dissimulez pas derrière un meuble, l'efficacité de la ventilation des pièces où elles se trouvent s'en ressentirait gravement. C'est important aussi pour votre sécurité. Dans les pièces principales, complétez l'aération par une ouverture judicieuse des fenêtres.

Attention, rénovation

- Vous faites **ravaler la façade** de votre maison ou vous en **modifiez l'isolation** ? Vérifiez que les grilles d'aération ou entrées d'air ne soient pas condamnées ou supprimées lors des travaux. Ne calfeutrez pas votre maison. Si elle n'est pas équipée d'une VMC, prévoyez une entrée d'air dans chaque pièce de séjour et deux grilles d'aération dans les pièces de service.

- Vous remplacez vos **fenêtres** ? Pensez aux entrées d'air dans les pièces principales. N'oubliez pas qu'elles sont souvent installées en partie haute du châssis : la dimension de celui-ci doit être adaptée à leur taille. Mais leur seule présence peut être insuffisante pour maintenir une aération satisfaisante. Ouvrez alors les fenêtres, et pensez à l'installation d'un système de ventilation adapté.

- Vous êtes équipés d'**appareils de chauffage à combustion** ?

En cas de travaux, faites impérativement appel à un spécialiste pour définir le système de ventilation adapté.

- Vous vous lancez dans une **rénovation importante** ? Pensez à l'installation d'un système de ventilation véritable, comme une VMC ou une VMR (ventilation mécanique répartie)

| Ventilations mécaniques

Les techniques évoluent depuis la généralisation des ventilations mécaniques contrôlées, les VMC.

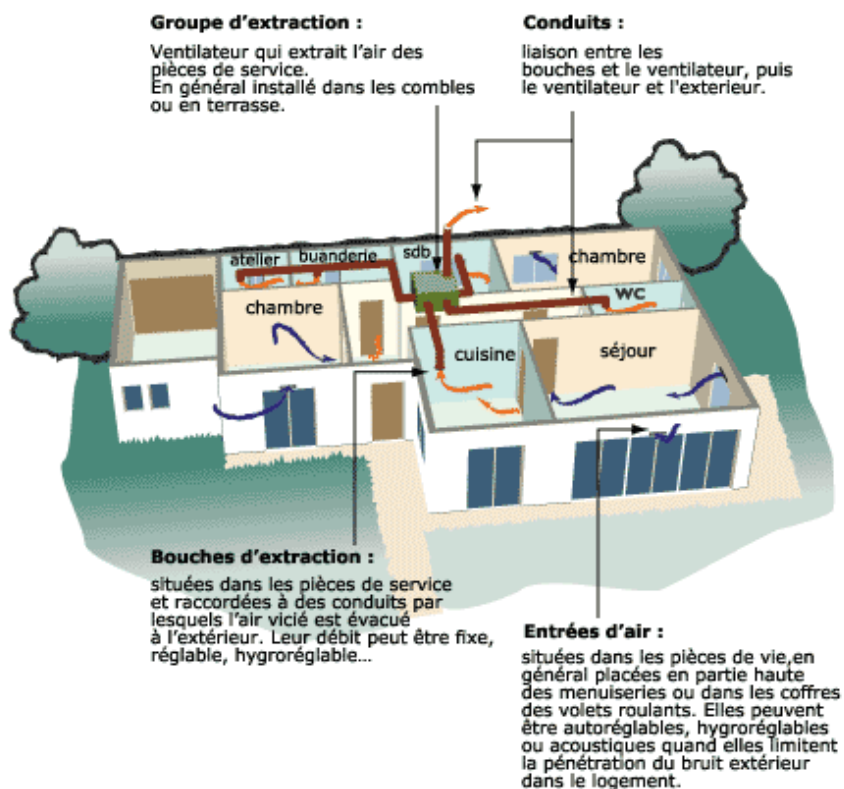
Quand on remplace ou installe une ventilation dans un logement existant, il faut respecter la réglementation thermique dans l'existant. Elle impose **une consommation maximale de 0,25 Wh/m³ par ventilateur**.

■ **La VMC simple-flux**

L'air frais venant du dehors traverse d'abord les pièces de séjour et les chambres et est évacué des pièces de service par un **groupe d'extraction** comportant un ventilateur.

■ **Les VMC simple-flux autoréglables** ont des débits d'air constants quelles que soient les conditions extérieures (vent, pluie) et intérieures (nombre d'occupant, humidité).

■ **Les VMC hygroréglables** voient leur débit d'air varier en fonction de l'humidité intérieure, ce qui permet de garantir l'évacuation plus rapide d'un air très humide tout en limitant les gaspillages (ventilation adaptée aux besoins).



■ La VMC double-flux

Ce système permet de limiter les pertes de chaleur inhérentes à la ventilation : il **récupère la chaleur** de l'air vicié extrait de la maison et l'utilise pour **réchauffer l'air neuf filtré** venant de l'extérieur. Un ventilateur pulse cet air neuf préchauffé dans les pièces principales par le biais de bouches d'insufflation.

Cet équipement est plus coûteux qu'une VMC simple-flux, mais il permet des **économies de chauffage** importantes :

- en récupérant jusqu'à 70% (90% dans les systèmes haute performance maintenant sur le marché) de l'énergie contenue dans l'air vicié extrait ;
- en profitant de la chaleur dégagée par la cuisson ou la toilette.

